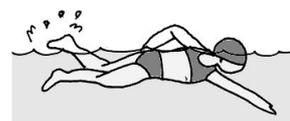


Conditions d'encadrement pour la pratique de la natation (circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011)



Taux d'encadrement :

Élémentaire	Enseignant + 1 adulte agréé (professionnel qualifié ou intervenant bénévole)
Maternelle ou classe à plusieurs niveaux avec présence d'élèves de maternelle	Enseignant + 2 adultes agréés (professionnel qualifié ou intervenant bénévole)
Maternelle ou classe à plusieurs niveaux avec présence d'élèves de maternelle < 20 élèves	Enseignant + 1 adulte agréé (professionnel qualifié ou intervenant bénévole)
Groupe classe, constitué d'élèves issus de plusieurs classes avec effectif > 30	Compter un encadrant supplémentaire
Classe à effectif réduit (inférieur à 12) → CLIS ...	Enseignant + 1 adulte agréé (professionnel qualifié ou intervenant bénévole)

Conditions à remplir et capacités d'actions des personnes intervenant en natation

	Qualification / Agrément / autorisation	Présence possible dans l'eau	Prise en charge d'un groupe dans l'eau	Remarques
Enseignant de la classe	Pas d'agrément à passer	OUI	OUI	Responsable de la conception et de la mise en œuvre du projet d'enseignement
Autre enseignant	Pas d'agrément à passer	OUI	OUI	En remplacement de l'enseignant titulaire : - dans le cadre d'un échange de services - enseignant ZIL ou brigade
MNS* surveillance	*Diplôme (Annexe 2 § 4 Circulaire 2011) Agrément IA	NON	NON	Rôle uniquement de surveillance => ne compte pas dans le taux d'encadrement
« MNS »* Enseignement	*Diplôme (Annexe 2 § 2 Circulaire 2011) Agrément IA	OUI	OUI* *Voir § 1.4.2	Contribue à la mise en œuvre du projet d'enseignement
Parent bénévole «encadrement vie collective »	Autorisation du directeur d'école (Tableau 1 BO n°7 du 23/09/1999)	NON	NON	Ne peut se trouver sur « l'espace du bassin ».
Parent bénévole « agréé »	Agrément I.A. cf. Annexe 2.3 (Information théorique + test pratique)	OUI	OUI* * Voir § 1.4.3	-assiste l'enseignant ou le MNS -prend en charge un groupe d'élèves (mission d'animation)
ATSEM	Autorisation du maire Pas d'agrément à passer Participation possible à réunion pour information	OUI	NON	Pas compris dans le taux d'encadrement Accompagne. Participe à l'encadrement de la vie collective
AVS	Pas d'agrément à passer Participation possible à réunion pour information	OUI	NON, uniquement enfant(s) handicapé(s)	Pas compris dans le taux d'encadrement Accompagne l' ou les élève(s) en situation de handicap